

# RÉFLEXION SUR LA QUESTION FÉMININE ET DU GENRE DANS L'ÉTUDE DES ACQUISITIONS DE TERRES

PAR Myriam Minville-Gallagher

*Cet article tente de soulever les différentes problématiques qui lient la question féminine dans les études sur le foncier et plus particulièrement des acquisitions de terres. Il mène une réflexion sur le processus de construction des politiques foncières et agraires et sur la construction des mythes du développement. Cet essai se veut aussi un appel à la précaution et à la « contextualisation » systématique dans nos études du genre.*

Lors de notre séjour en Côte-d'Ivoire dans le cadre de l'étude des conséquences des acquisitions de terres de la COPAGEN en Afrique de l'Ouest<sup>1</sup>, nous avons systématiquement rencontré les femmes, séparément, afin qu'elles nous fassent part de leur vision du phénomène. Cette méthodologie de terrain est actuellement utilisée par de nombreuses organisations internationales et ONG qui effectuent des recherches sur de nombreux sujets liés au développement. La question du genre est maintenant reconnue dans les études de développement comme sous-discipline et a été institutionnalisée dans différentes organisations, ONG ainsi que dans les milieux d'enseignement. Cela s'illustre, notamment, par l'accent donné aux femmes dans les programmes de micro-finance, dans la création de formations qui leur sont spécifiques, etc.

Il existe aujourd'hui quelques études de cas qui portent sur l'évaluation des répercussions du régime foncier sur les femmes ainsi que quelques articles critiques sur la place qu'elles ont prise dans les questions de développement du foncier au cours des dernières décennies<sup>2</sup>. Cependant, il est difficile de

---

1 Voir article sur l'étude de la COPAGEN, Minville Gallagher, ce numéro.

2 Voir notamment : Gray, L. Et Michael Kevane 1999, Izumi, Kaori 2010, Joire-

faire l'étude des effets de l'acquisition des terres sur les femmes en isolant ces autres variables que sont le cadre foncier, les politiques économiques et sociales de l'État, etc. Néanmoins, le constat est sans équivoque : en Afrique, la majorité de la population rurale, mais aussi des pauvres, sont des femmes.

Face au phénomène des acquisitions massives de terre, il semble que la question de la femme ne figure pas parmi les priorités des grandes institutions internationales. Pourtant, dans son étude de 14 pays, la Banque mondiale (2010) indique que plusieurs des projets d'acquisition de terres étudiés avaient d'importants effets négatifs sur la population féminine. Soit en touchant directement les moyens de subsistance des femmes ou indirectement, en affectant les ressources communautaires et en augmentant les distances pour se procurer de l'eau ou du bois de feu, etc. (Banque mondiale 2010, 69-70). De plus, bien que des promesses soient parfois réalisées pour la création d'emplois, les femmes sont souvent moins sujettes à être employées que les hommes (Banque Mondiale 2010, 70). De surcroît, d'après la Banque mondiale, dans plusieurs cas, il a été présumé que la terre n'appartenait qu'aux hommes, et les femmes n'avaient pas voix au chapitre. Conséquemment, cela a laissé tout le pouvoir aux hommes dans la prise de décision. Ainsi, bien que la Banque Mondiale soit dans une perspective « mutuellement bénéfique » face au phénomène, elle n'évite pas à souligner le caractère négatif de l'acquisition des terres sur les femmes.

Malgré tout, dans ces derniers rapports, la Banque mondiale est peu loquace quant à la question des femmes face au phénomène qui nous préoccupe ici. En effet, Chu (2011) ne manque pas de souligner que dans les 139 pages du rapport, le terme « gender » n'apparaît que cinq fois. Plus éloquent encore, la question des femmes n'apparaît pas dans les récentes Directives volontaires de la Banque Mondiale. La question ici n'est pas de juger du travail de ces deux dernières organisations ou de se questionner sur le bien-fondé des Directives volontaires, mais bien d'établir une réflexion sur

---

man, S.F. 2008, Mutopo, Patience et Manase Chiweshe 2012, Tandon, N. 2010, Yngstrom, I. 2010 et Julia et B. White 2010. Daley 2010, Andrade et al. 2009. Pour des analyses sur les impacts de la colonisation et la commercialisation sur le genre voir notamment : Oyewumi 1997, Quisumbing 1998 et Colson 1999.

l'importance des études sexospécifiques sur la question de l'acquisition des terres plus spécifiquement, mais aussi sur le plan de la question foncière en général. Nous porterons donc notre réflexion sur la nécessité de l'étude de la femme et du genre dans nos études sur l'acquisition des terres. Devons-nous mettre de l'avant la femme dans notre étude du phénomène et ce, de manière systématique ? Comment s'inscrivent les études féministes du développement dans l'étude de l'accaparement des terres ? Notre réflexion se veut large, mais tente de soulever des problèmes importants sur la façon dont nous étudions les femmes dans les questions de développement et du foncier. Nous recensons ainsi de récents écrits sur la question et mettons de l'avant une vision historique et critique de l'enjeu.

### **La femme, le foncier et l'Histoire**

Nous voyons l'acquisition massive des terres comme une dynamique foncière qui s'est bâtie à travers des décennies, par la maçonnerie des grandes institutions mondiales et d'un modèle économique avide. Ce phénomène a pris une ampleur évidente depuis quelques années. Évidemment, cette pratique n'a pas été formellement institutionnalisée dans les appareils étatiques. Malgré qu'elle le soit, au Sénégal par exemple, avec la GOANA et qu'elle devient pratique courante pour de nombreux citoyens dans un grand nombre de pays. En soit, le phénomène de l'accaparement démontre un changement notable dans le rapport à la terre. Malgré tout, la question de la femme face à ce phénomène ne peut se restreindre aux quelques études réalisées sur le foncier et le débat « titrisations individuelles-droit coutumier ». La question du genre n'est pas ahistorique (Cornwall 2007), c'est pourquoi, il faut la réévaluer sans cesse dans son contexte. Et ce, encore plus aujourd'hui, alors que le phénomène de la privatisation des terres prend une toute autre ampleur. Les normes et les pratiques relatives à l'accès des femmes aux terres ne sont pas statiques. Elles continuent de changer jour après jour et ce, particulièrement en Afrique où se chevauchent toujours deux types de droits et dont les mérites sont très discutés.

Les réformes agraires et foncières ont été vues comme des aspects importants de la modernisation depuis le début du XXe siècle (Jacobs 2009). Cependant, ces deux types de réformes ne sont pas synonymes. Les réformes agraires couvrent plusieurs domaines au niveau social. Tandis que les réformes foncières, bien qu'il en existe une grande variété,

couvrent un spectre beaucoup plus réduit et s'attardent beaucoup plus aux termes juridiques de la terre. Dans les deux cas, ces réformes ont des buts multiples et parfois très ambitieux ; accroître la production et la sécurité alimentaire, l'amélioration des droits des populations rurales en général ainsi que les processus démocratiques au niveau local. Razavi dénote d'ailleurs cette tendance des dernières années à voir les droits de propriété comme une solution à l'accès inégal des femmes à la terre et à leur subordination (Razavi 2003, 21). L'interprétation que nous avons aujourd'hui des réformes foncières, qui est née dans les années 1980, des institutions internationales comme le FMI, fait davantage référence aux changements dans la propriété foncière que dans la redistribution des terres (Jacob 2009, 1676). Toutefois, pour Jacobs, les programmes de réformes agraires ont souvent détérioré la situation des femmes, encore plus lorsque celles-ci sont mariées ; les femmes devenant souvent plus dépendantes de leurs maris ou des chefs de village (Jacobs 2009, 1678). Des études comme celle de Lastarria-Corhnhel (1997) ont conclu que le processus général de privatisation et de concentration des terres ont fait reculer les droits à la terre et à la propriété des femmes. Susie Jacobs étudie les effets pervers des réformes agraires et de redistribution individuelle des terres sur les femmes en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Pour elle, l'image n'est pas parfaitement claire. Cependant, elle confirme que les femmes sont sérieusement désavantagées dans la plupart des programmes par la distribution des terres et leur contrôle par les hommes en tant que chefs des ménages (Jacobs 2009, 1678). Pour elle, si le droit coutumier est discriminatoire envers les femmes, la titrisation individuelle est, quant à elle, susceptible d'entraîner à la perte de terre (Jacobs 2009, 1675). Elle met notamment en garde contre les réformes « head of household » qui sont souvent discriminatoire pour les femmes alors que les hommes en tirent de grands profits (Jacobs 2009, 1678). Elle nous rappelle aussi que dans les régions où les femmes ont accès à la propriété foncière ou à un contrôle foncier quelconque, elles n'ont souvent pas accès au crédit (Jacobs 2009, 1679). Ainsi, cela nous ramène à l'idée qu'une réforme foncière seule ne peut résoudre l'enjeu.

Nous mentionnons souvent que le phénomène de l'acquisition des terres n'est pas un phénomène nouveau. En effet, il se prépare depuis un grand nombre d'années. Notons notamment le travail appuyé par la Banque

Mondiale pour financer les registres et cadastres donnant des titres de propriété privé aux terres autrefois communales. Même si les donateurs ont longtemps considéré les interventions sur les questions foncières comme étant extrêmement sensibles au niveau politique, dans les années 1990, la Banque mondiale, la FAO, l'Union européenne et d'autres institutions sont devenues de plus en plus impliqués dans l'investissement d'initiatives de politiques et de législations foncières, mais aussi dans l'application de ces dernières. Depuis les années 1990, de larges sommes furent dépensées afin de garantir des titres de propriétés et la mise en place de registres fonciers modernes, dans le but principal de créer des marchés transparents, libres et dynamiques (Zoomers 2010, 431). Le phénomène de l'acquisition des terres serait donc en continuum dans l'évolution du cadre foncier influencé par l'époque coloniale et qui a poursuivi sur une même route à la fin de celle-ci. Les accaparements de terres, bien qu'ils existent depuis un bon moment, constituent un phénomène qui a pris une ampleur sans commune mesure dans les dernières années. En Afrique, le cadre foncier colonial et postcoloniale a poussé vers une titrisation individuelle, de manière officielle, légale ou pas.

Ainsi, il y a eu de nombreux changements dans les cadres légaux et économiques liés à l'accès et aux contrôles des terres par les femmes. La plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest vivent actuellement des transitions de cadres juridiques. Puisque l'étude de la femme à travers ce phénomène est intimement liée à l'évolution agraire et aux cadres fonciers changeants, il devient donc impensable de voir l'étude de la femme de manière ahistorique dans ce contexte. Il faut donc réévaluer sans cesse la place de la femme dans son contexte et dans le temps. Aussi faut-il s'attarder aux éléments tant officiels, qu'officieux et aux contradictions souvent nombreuses entre politiques sociales, économiques et foncières.

### **Le rôle de la femme et du genre dans le développement ; Entre mythes féministes et réalité**

#### *Entre accès au foncier officiel et officieux*

Dans plusieurs pays en voie de développement, existent des constitutions et politiques qui tentent de mettre de l'avant l'équité de la femme dans le foncier. Ces dernières servent souvent de parure. Au Burkina Faso, par exemple, certaines politiques semblent inclure et exprimer les intérêts

des femmes rurales. Par exemple, un des cinq principaux objectifs de la Stratégie de développement rural de 2003 est l'amélioration des conditions économiques et du statut social des femmes et des jeunes dans les zones rurales. Cependant, ces plans n'ont pas encore abouti à des changements positifs. Les projets de développement gouvernementaux ont souvent mis à mal les droits des femmes en renforçant les institutions foncières traditionnelles et en ignorant les droits existants des femmes. À travers le Burkina Faso, le droit coutumier ne donne pas un accès direct à la terre aux femmes. Les femmes sont cependant souvent en mesure d'obtenir des droits indirects à la terre. Dans la plupart des communautés, les femmes peuvent demander à leurs maris une terre, ce qui est parfois décrit comme un « droit au terrain ». Dans certaines régions du Burkina Faso, si le mari lui refuse la terre, la femme peut demander une terre à la lignée de son mari. Les champs des femmes sont en moyenne un dixième de la taille des parcelles familiales, et les femmes doivent travailler sur les deux parcelles. Dans certains cas, les maris doivent céder une partie de la récolte des ménages à leur femme, ce qui est similaire à un arrangement de « métagage » (USAID 2010).

Au Mali, la discrimination sur la base du sexe est interdite par la Constitution. Cette dernière indique que tous les citoyens ont le droit de posséder des terres. La Loi d'Orientation Agricole (LOA) favorise même la discrimination positive en faveur des femmes dans l'allocation de nouvelles parcelles de terres. Par ailleurs, bien que le Mali ait adopté une politique de promotion de la Femme, afin de reconnaître et de renforcer leurs droits, le statut de celles-ci ne s'est pas amélioré en raison de la « conscience juridique » pauvre et de la persistance de certaines normes socio-culturelles. En effet, les droits de la famille ont tendance à favoriser les hommes. Les femmes ne peuvent pas hériter des terres de leur famille d'origine en vertu du droit coutumier et sont également exclues de l'héritage au sein de leur famille conjugale. Les droits coutumiers à la terre que les femmes détiennent sont donc généralement très précaires (à l'exception du « bas-fonds » dans le sud du Mali, où elles cultivent le riz). Ainsi, les femmes se font parfois donner des droits d'usage par leur famille. Les groupes de femmes peuvent acquérir des terres par les chefs de village pour le jardinage. Les femmes plus riches peuvent, quant à elles, acheter des terres.

*Entre marketing des idées et nuances*

Oui, la femme est vulnérable face aux acquisitions de terres. Si nous voulons faire l'étude systématique de la femme, faisons-le avec discernement. C'est-à-dire évitons de tracer les contours de leurs vulnérabilités comme nous avons tracé celles des dites « communautés locales ». La situation des femmes face aux phénomènes de l'acquisition des terres doit être vue de manière plus fragmentée afin d'avoir une image plus fine de la réalité et ainsi établir des réponses politiques, économiques et sociales adéquates.

Mais cette carence de nuances, et la négligence envers la thématique du genre dans les discussions sur les acquisitions de terres, seraient issues d'un problème déjà inhérent aux études de développement. En effet, il semble que la question de la femme face à ces enjeux a longtemps été simplifiée. Pourquoi ? Cornwall et al. mettent de l'avant l'importance de la création des mythes. Cette question n'est évidemment pas nouvelle. Les auteurs rappellent notamment les écrits de Hirshman (1967) et de Sorel (1941). Ces derniers indiquent que le mythe n'est pas réfutable dans la mesure où il est, au fond, identique à la conviction d'un groupe à agir, alliée à une émotion. Ainsi, l'important n'est pas que le mythe soit vrai ou faux. Son importance vient de son pouvoir à faire sens. Pour Cornwall, dans le monde du développement, les mythes sont tirés de vérités, mais servent avant tout à pousser à l'action. Les auteurs explorent aussi l'idée que les mythes liés aux genres sont créés dans le but de « galvaniser » et « d'inspirer les féministes dans leur lutte au changement » (Cornwall 2007, 5). Dans le même volume, Jackson, met en lumière ce caractère « pris pour acquis » ou « d'évidence » qui se perpétue chez les universitaires et au sein des institutions. Les mythes ne sont donc pas faux et sont parfois nécessaires à la lutte engagée. Cependant, ils soulèvent des questionnements importants quant aux nuances qui doivent être faites et à l'apport de ces nuances dans notre réflexion sur certains enjeux et sur certaines de leurs solutions. Toujours dans le même ouvrage, plusieurs auteurs ont étudié les raisons pour lesquelles il existe des visions « édulcorées » ou même erronées des enjeux du genre dans les questions liées au développement. Le problème avec la création de ses mythes, est que ses représentations faussées se sont incrustées dans nos conceptions du développement ainsi que dans les politiques des grandes institutions et peuvent ainsi mener à de mauvaises décisions pour des solutions et une mise en œuvre effective (Cornwall et al. 2008).

L'un de ces mythes du développement est notamment celui que Cornwall souligne lorsqu'il dénote le caractère à la fois d'héroïne et de victime de la femme souvent mis de l'avant par les ONG ; héroïne dans sa lutte incessante et victime de fardeaux multiples (Cornwall et al. 2007, 3). Cependant, bien que cela soit basé sur des vérités certaines, ces images ne devraient pas constituer l'essentiel de notre propos dans nos études sur le développement. La femme est certainement plus vulnérable face au phénomène de l'acquisition des terres, et plusieurs écrits témoignent de l'importance de la femme dans la productivité agricole (McCusker 2004). Cependant, simplifier ce raisonnement n'aide pas la cause des femmes.

Par l'entremise d'un texte publié pour l'International Land Coalition, Elizabeth Daley établit, dès les premières lignes, une quadruple vulnérabilité vécue par les femmes. D'abord par la discrimination qu'elles subissent dans leur relation d'accès et de droit de propriété et de contrôle de la terre. Ensuite, dans la discrimination à laquelle elles font face dans le processus de prise de décision et dans leur habileté à exercer un choix et à prendre parole lors de décisions qui touchent leurs moyens de subsistance. Troisièmement, celle liée à leurs sources de revenus limitées et enfin, leur vulnérabilité physique en général, mais aussi celle liée à la violence physique (Daley 2011). Il semble ainsi évident que la femme soit beaucoup plus vulnérable que l'homme relativement à l'acquisition de terres. Cependant, les réalités sont beaucoup plus complexes et nuancées. Il est notamment possible de voir les moyens parallèles que les femmes utilisent pour avoir accès à la terre comme le démontre Rose dans ses études du Malawi et du Swaziland (2002) et comme nous l'avons vu plus haut dans le cas du Mali. Et si plusieurs études indiquent que les entreprises et les revenus des femmes sont souvent plus axés sur la sécurité alimentaire que les hommes (Carr 1991, Ghimire 2001), des auteurs comme Jackson viennent nuancer ces propos en rappelant que ce genre d'affirmation ne sont spécifiques qu'à certains contextes (Cornwall et al. 2007).

Ainsi, il faut donc non seulement étudier la femme dans nos études de l'acquisition de terres afin de bien cerner cette dite vulnérabilité, mais aussi aller plus en profondeur afin de discerner des nuances importantes à la mise en place de solutions efficaces et justes. Il s'agit de voir la femme, mais pas uniquement elle. La femme c'est aussi celle de la classe moyenne,

des plus pauvres, celle qui est mariée ou non (Yngstrom 2002), sous le modèle polygame, monogame, etc. Tous ces éléments peuvent influencer la vie de la femme. Il devient important de comprendre toutes ces femmes et leurs motivations ou perceptions distinctives quant au phénomène de l'acquisition des terres (Jacobs 2000, Kabeer 1994 et Goetz 2008). Il faut souligner la femme donc, mais aussi les relations de genre. Car comme l'indique Kooopman et Faye, l'analyse des relations de production et de distribution des ressources à l'intérieur des ménages permet de comprendre comment ces groupes réagissent différemment aux acquisitions de terres, mais aussi aux propositions de réformes agricoles. D'ailleurs, plusieurs études démontrent que les changements dans l'utilisation des terres, plus particulièrement avec l'arrivée de nouveaux types de cultures et de production, font ressortir de nouvelles contestations entre les hommes et les femmes (Whitehead et Tsikata 2003, 10). Les études de Mackenzie (1990), au Kenya ont, quant à elles, démontré que les réformes foncières avaient renforcé la résistance des hommes envers les femmes et leur potentiel contrôle sur la terre. Simultanément, cela a engendré une hausse de l'insécurité chez ces dernières. Selon Mackenzie, l'enregistrement des terres diminuerait les possibilités d'accès à la terre pour les femmes en encourageant à l'enregistrement à propriétaire unique et ainsi en créant de nouvelles arènes de conflit de genre.

### **Conclusion**

Notre propos n'est pas révolutionnaire, mais porte des nuances importantes sur les questions de l'étude de la femme dans le développement et plus particulièrement à travers l'évolution agraire et foncière que nous connaissons aujourd'hui avec l'effervescence des transactions foncières. Non seulement devons-nous nous attarder à la question du genre, mais nous devons y accorder une importance urgente, pour qu'il soit investi dans le discours des Organisations internationales et des experts dans leurs études sur la question. Il faut non seulement étudier ce qu'implique le phénomène pour les femmes, mais étudier les relations de genre à travers ledit enjeu. De plus, il ne faut pas voir la question du genre de manière ahistorique. Il faut donc réévaluer sans cesse la position de la femme dans son contexte (évolution agraire et de la distribution des richesses) et dans l'espace. Surtout évaluer sa position dans le cadre foncier, mais ne pas s'arrêter aux apparences qui sont parfois trompeuses dans ces

cadres législatifs plutôt flous. Que nous soyons d'accord ou non avec ces investissements pour les uns, accaparement pour les autres, il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, le droit de disposer d'une terre devient aussi important que celui de l'acquérir. Il devient donc aussi important que les femmes puissent faire de même. Il faut étudier la femme de manière systématique, puisque qu'effectivement, il semble que celle-ci soit la plus vulnérable, mais il faut aussi mieux comprendre le rôle qu'elle occupe dans le développement agricole en général en nuancant et en évitant de créer des « mythes et fables féministes ». Nous avons vu que les mythes sont problématiques dans la simplification des réalités mais qu'ils semblent parfois, et malheureusement, s'avérer nécessaires afin que certaines idées soient institutionnalisées. Il apparaît toutefois aberrant de se conformer à l'idée que les réalités du genre dans le développement soient édulcorées dans un but marketing, à un point tel que les réponses, bien qu'elles existent, ne soit pas efficaces. En tant qu'universitaires, plutôt que de se « frustrer » de la simplification de ces mythes, forgeons des recherches qui approfondissent les nuances des enjeux liés aux femmes dans l'acquisition de terres. Le processus vers la construction de solutions concernant l'équité des femmes dans l'accès aux fonciers, mais aussi quant aux conséquences éventuellement plus probantes qu'elles subiraient des acquisitions de terres, est aussi important et bénéfique que la solution en elle-même. Ainsi, faisons-le intelligemment.

**Myriam Minville Gallagher** est actuellement agente de recherche pour le REDTAC et le CÉTASE à l'Université de Montréal. Elle a effectué un stage dans le cadre du projet de recherche de la COPAGEN et finalise actuellement ses travaux de maîtrise sur la question des acquisitions de terres en Afrique de l'Ouest. Ses champs d'intérêts sont les questions de souveraineté alimentaire, de développement et les processus de démocratisation en Afrique et au Moyen-Orient.

### Références

Banque Mondiale. 2010. *Rising Global Interest in Farmland: Can it yield sustainable benefits?* Washington, DC: The World Bank.

Carr, M. 1991. *Women and food security: The African Experience*. London; Intermediate Technology.

Daley, Elizabeth. 2011. *Gendered Impacts of Commercial Pressures on Land. Commercial Pressures on Land*. Janvier. International Land Coalition.

Chu, Jessica. 2011. « Gender and 'Land Grabbing' in sub-saharan Africa : Women's Land Rights and Customary Land Tenure » *Development* 54. 1 : 35-39.

Cornwall, Andrea. Elizabeth Harrison and Ann Whitehead (2007). « Gender Myths and Feminist Fables : The Struggle for Interpretive power in gender and development », *Development and Change* 38 (1) : 1-20.

Cornwall, A. Harrison, E. Whitehead, A. 2008. *Gender Myths and Feminist Fables : The Struggle for Interpretive Power in Gender and Development*, Oxford : Wiley Blackwell.

Ghimire, K. (ed). 2001. *Land Reform and Peasant Livelihoods*. London : ITDG.

Hirshmann, A. 1967. *Development Projects Observed*. Washington, DC : Brookings Institution. Jackson, Cecile and Ruth Pearson (1998) *Feminist Visions of Development; Gender Analysis and Policy*. London : Routledge.

Jacobs. Susie. 2000. *The effects of land reform on gender relations in Zimbabwe* ». Dans : Bowyer-Bower, T. and Stoneman C. (eds.) *Land reform in Zimbabwe : constraints and prospects*. Aldershot. Ashgate : 175-186.

Jacobs, Susie. 2009. *Gender and Land Reforms : Comparative Perspectives*. *Geography Compass*. 3/5 : 1675-1687.

Kabeer, N. 1994. *Reversed Realities, Gender Hierarchies in Development Thought*, London : Verso.

Koopman, J. et Faye I. M. (2012) *Land Grabs, Women's Farming, and Women's Activism in Africa*. Paper presented at the International Conference on Global Land Grabbing II. October 17-19, 2012.

Lastarria-Corhnhiel, Susana. 1997. « Impact of privatisation on Gender and Property Rights in Africa ». *World Development*. 25 (8) : 1317-1333.

Mackenzie, Fiona. 1990. « Gender and Land Rights in Murang'a District, Kenya » *Journal of Peasant Studies*, 17 (4) : 609-643.

McCusker, B. 2004. *Land use and cover change as an indicator of transformation on recently redistributed farms in Limpopo Province, South Africa* ». *Human Ecology* 32 (1) : 49-75.

Razavi, S. 2003. « *Introduction; Agrarian Change, gender and Land Rights* » *Journal of Agrarian Change*. 3. Nos. 1-2 : 2-32.

Rose, Laurel. 2002. « *Women's Strategies for Customary Land Access in Swaziland and Malawi : A Comparative Study* » *Africa Today*. 29 (2) : 123-149.

Sorel, G. 1941. *Reflections on Violence*. New York : Peter Smith.

Whitehead, Ann. et Dzodzi Tsikata. 2003. « *Policy Discourses on Women's Land Rights in Sub-Saharan Africa : The Implications of The Re-Turn to the Customary* ». *Journal of Agrarian Change*. 3. No. 1-2. (Janvier et Avril) : 67-112.

Yngstrom, Ingrid. 2002. « *Women, Wives and Land Rights in Africa : Situating Gender Beyond the Household in the Debate Over Land Policy and Changing Tenure Systems* » *Oxford Development Studies*. 30, 1 :24-40.

Zoomers, A. 2010. « *Globalisation and the foreignisation of Space : Seven processes during the current global land grab* » *Journal of Peasant Studies*. 37. No. 2. Avril : 429-47.